

Octobre 2018



INFO - TRÈVES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

8 h 30 - 12 h 00



Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous

Contactez le secrétariat de mairie :

Tel: 04. 72. 24. 91. 12. / @: mairie@treves69.fr

Prochaines permanences le samedi :

- 20 octobre
- 3 et le 17 novembre

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

Dates à retenir

Permanence Vaccin anti grippe	Jeudi 18 octobre
Réunion des associations	Jeudi 18 octobre
Centre de loisirs	Du 22 au 26 octobre
Chorale des 4 vents Repas Animé	Dimanche 4 novembre
Cérémonie du souvenir	Dimanche 11 novembre 11 h au cimetière
Piston club	Samedi 17 novembre
Lumières en ballade	Vendredi 7 décembre
Repas des anciens Espace Pierre Bret	Samedi 15 décembre

Tous les mercredis
de 16 h 00 à 18 h 30

Tous les samedis
de 10 h 00 à 12 h 00

BIBLIOTHÈQUE

Nouveautés septembre:

Le valet de pique M. De Palet
La vengeance du pardon E.E. Schmitt
Je m'appelle Nathan Lucius M. Winkler
La disparue de Saint Sauveur G. Bordes
Calcaire C. De Mulder
Le duralumin D. Tagliarino
(ouvrage sur Cégédur Rive de Gier)

Déjections canines

Par respect de la loi et pour le confort de tous, les chiens restent sous la surveillance de leur maître qui doit veiller à ne pas laisser de déjections sur les trottoirs et la voie publique.

URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

POMPIERS SDIS : 18
GENDARMERIE : 04 74 56 10 26

En cas de panne ou problème sur les réseaux, appeler les N° d'URGENCE, seuls services compétents pour vous apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement

Attention

« Lumières en balade »
vendredi 7 décembre

Vin chaud et marrons grillés
Organisé par la commune

Ballade autour du village

=> départ : 19 h 00 de la Trèverie



Participation citoyenne

Suite à la réunion du 14 / 09 avec les gendarmes, le dispositif « participation citoyenne » est lancé. La convention est en cours de signature.

Si vous souhaitez intégrer le dispositif, vous pouvez encore vous inscrire en mairie.

Stationnement aux abords de l'école

Pour la sécurité de tous, nous invitons les parents à ne pas stationner sur les trottoirs qui sont réservés à la circulation des piétons.

Pensons à nos enfants !

Radar pédagogique

Dans le but d'inviter tous les automobilistes à ralentir dans la traversée du village et à respecter les limitations de vitesse, un radar pédagogique a été installé pour une période de 6 semaines par le département du Rhône.

Prudence ! ralentissons !



Dimanche 11 novembre à 11h

Cérémonie du souvenir
au cimetière de Trèves

Suivie d'un vin d'honneur à la mairie

Permanence « Vaccin anti grippe »

Le jeudi 18 octobre 2018

de 17h à 18h en mairie de Trèves

Merci de vous munir de votre carte vitale, du vaccin,
du bon ou de l'ordonnance délivré par votre médecin



Pressoir

La municipalité remercie les membres de Mémoire Trivienne pour leur implication dans l'embellissement de notre village et plus particulièrement pour la mise en place du pressoir et de son abri en entrée de bourg.

Pour cette opération, la commune a bénéficié
du soutien financier de
la région Auvergne Rhône Alpes

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

BULLETIN MUNICIPAL

- ◆ **Les associations** qui le souhaitent sont invitées à adresser en mairie les articles concernant leurs activités, pour une parution dans le bulletin annuel de la commune.
- ◆ **Pour la rubrique Etat civil** : « Naissances 2018 » et « Mariages 2018 », les photos des bébés et des mariés sont bienvenues.
- ◆ **Les artisans** souhaitant sponsoriser le bulletin doivent fournir l'encart publicitaire à insérer (format carte de visite.)
Participation : - 40 € pour les artisans de la commune
- 55 € pour les artisans extérieurs à la commune
- ◆ **Appel à vos talents de photographe** : si vous disposez de jolies photos de notre village ou d'évènement festif 2018, (Kermesse, vogue...) n'hésitez pas à nous les transmettre.

Articles + photos + encarts sponsors avant le 30 octobre 2018

Textes à fournir sous format informatique WORD et photos en JPEG par mail à l'adresse :

bulletin.treves69@gmail.com

Centre de Loisirs

Du 22 au 26 octobre

De 8h à 18h



Matin: Porte smartphone, Mon héros lumineux, Cupcakes halloween, Cactus personnalisé

Après midi : ART ATTACK Venez découvrir et réaliser les superbes œuvres terrifiantes d'Antony & Vincent de la noix de Coco.

Jeudi 25 octobre sortie journée Bowling - cinéma à Brignais

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

- Elle participe à :
- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
 - La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
 - La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)



Infos diverses

La DDPP du Rhône informe les éleveurs porcins

Pour toute question concernant la peste porcine, vous pouvez contacter la DDPP au 04 72 61 37 00 ou par mail à l'adresse suivante : ddpp@rhone.gouv.fr

Le Groupement de Gendarmerie Départementale du Rhône vous alerte sur une nouvelle de type

"FAUSSE COMMANDE FNAC"

Ces mails sont piégés et permettent de pirater les comptes des victimes dès lors qu'elles cliquent sur le lien "ANNULER LA COMMANDE".

Dans la mesure du possible "ne jamais cliquer sur un lien ou une pièce jointe" émanant d'un expéditeur inconnu.

Si toutefois vous avez cliqué sur un mail phishing et saisi par exemple votre numéro client et votre code confidentiel :

- Contactez au plus vite le service relations clients ou votre conseiller bancaire pour faire réinitialiser vos codes de banque à distance,
- Surveillez votre compte et en cas de débit frauduleux, contestez l'opération auprès de votre banque.

Les référents sûreté du groupement de gendarmerie départementale du Rhône sont à votre disposition pour vous conseiller.

Téléphone : 04 78 92 78 12 --- Adresse mail : cptm.ggd69@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Prévention et dépistage du cancer du sein

Le centre hospitalier se mobilise pour octobre rose 2018. Une manifestation grand public sur le thème de la santé et du bien-être aura lieu le mercredi 17 octobre 2018 de 13h30 à 16h, salle des fêtes de Vienne, place Miremont.

Au programme :

- 14h : démonstration "douce" (prévoir une tenue adaptée)
- 14h45-15h45 : mini-conférences animées par des praticiens des services d'oncologie, radiologie, gynécologie, rééducation et santé au travail.
- 15h30 : démonstration "rythmée" (prévoir une tenue adaptée)

Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se faire spontanément recenser entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour vous inscrire sur les listes électorales ; afin d'effectuer les démarches nécessaires, se présenter en Mairie muni du livret de famille + carte d'identité.

Listes électorales

Pour l'inscription sur les listes électorales 2019, merci de vous présenter en mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile jusqu'au 31.12.2018 ou par internet sur www.service-public.fr Rubrique « Services en ligne et formulaires » « Demande d'inscription sur les listes électorales »

rendez-vous
de la **retraite**

Du 12 au 17 novembre 2018
les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur rdv-retraite.agirc-arrco.fr et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**

AGIRC-ARRCO
AGIRC-ARRCO

RETROUVEZ NOS E-SERVICES SUR INTERNET ET SUR NOTRE APPLI MOBILE



JE CONTACTE UN EXPERT RETRAITE

Des questions sur la retraite ? Obtenez des réponses personnalisées



JE SIMULE MA RETRAITE

En 3 clics, estimez le montant de votre future retraite en fonction de différents âges de départ



JE CONVERTIS MES POINTS EN POINTS AGIRC-ARRCO

À partir du 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la fusion de l'Agirc et de l'Arrco, les points seront convertis en points Agirc-Arrco



J'ORGANISE LE PLANNING DE MES DÉMARCHES RETRAITE

Vous pouvez même les ajouter à l'agenda de votre smartphone



JE DEMANDE MA RETRAITE EN LIGNE

Simple, rapide et sécurisé



JE SUIS MA DEMANDE DE RETRAITE

Suivez l'avancement de votre demande de retraite sur votre smartphone



JE CONSULTE MES DATES D'VERSEMENTS

Une fois à la retraite, consultez la date de vos prochains versements



JE DÉCOUVRE LES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE

L'action sociale Agirc-Arrco propose des services d'accompagnement à tous les moments de la vie

Toutes les informations sur rdv-retraite.agirc-arrco.fr

Smart'
Retraite



Rappels

Les poubelles doivent être sorties le dimanche soir et rentrées au plus tard le lundi soir.

Les bennes de tri sélectif sont dédiées à des groupes de déchets spécifiques.

Aucun dépôt sauvage ne doit être effectué aux abords de ces bennes.

Les déchèteries vous accueillent aux horaires suivants :

Tartaras	Ampuis
Horaires d'été, du 1er avril au 31 octobre Lundi de 14h à 19h Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h Samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h Dimanche de 9h30 à 12h Horaires d'hiver, du 1er novembre au 31 mars, ferme à 18h au lieu de 19h.	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi Lundi : 8h30/12h et 14h/18h30 Du mardi au vendredi : 14h/18h30 Samedi : 8h30/12h et 14h/18h30



CONTACT :

Syndicat mixte des Rives du Rhône :

04.74.48.64.71

contact@scot-rivesdurhone.com

LE 26 JUIN, A AMPUIS, LES ELUS ONT DEBATTU DE L'AVENIR DES RIVES DU RHONE A HORIZON 2040

Quel avenir pour un territoire situé au cœur des dynamiques de la moyenne vallée du Rhône et dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise? En matière d'habitat, de commerce, d'agriculture, de développement économique, d'environnement, d'énergie, de transports...? De Vienne à Annonay, en passant par l'agglomération roussillonnaise, de Pélussin à Hauterives?

Les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône travaillent sur cette question depuis plusieurs années, au travers de l'élaboration d'un document d'urbanisme: Le Scot*.

RAPPEL

Le SCOT est un document de planification, qui définit les orientations fondamentales d'aménagement et de développement d'un territoire pour le long terme. Les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec ce document



ORGANISATION ADMINISTRATIVE EN AVRIL 2018

Infos Associations

Chorale 4 vents

Repas Animé

(Guitare et chanteur)

Dimanche 4 Novembre

à 12h

Au Complexe Sportif et Culturel
Du Fautre (Trèves)

Repas adulte : 16€
Enfant -12 ans : 8€

Kir
Choucroute
Fromage (blanc ou sec)
Dessert
Café



Sur réservation jusqu'au 27/10 (règlement à l'inscription)

Auprès de Filion Irène au 04.72.24.09.87
ou de Bonnard Eliane au 04.74.87.85.21
ou de Bonnard Agnès au 04.77.20.20.99

Repas du Piston Club

Samedi 17 novembre

Au complexe sportif et culturel du Fautre (Trèves)

Prix du repas : 22€

Inscription auprès d'Hervé Poëlman 06 19 08 44 08.

Infos V.C.A

flash INFOS JEUNES !

11-25
ANS

1
Septembre 2018

PROGRAMME

11-17
ANS

ANIM'
jeunes

SEPT | OCT | NOV | DÉC 2018
(HORS VACANCES SCOLAIRES)

Vienne
Condrieu
Agglomération

Le PIJ, c'est quoi ?

Lieu gratuit et anonyme, le Point Information Jeunesse est ouvert à tous : collégiens, lycéens, étudiants, parents et professionnels.

Les informaticiennes jeunesse sont là pour répondre à toutes vos questions sur différentes thématiques :

- > Orientation : études, découverte de métiers, recherche de stages, apprentissage...
- > Vie quotidienne : logement étudiants, demande de bourse, mobilité...
- > Santé
- > Bafa
- > Jobs étudiants (jobs d'été, cours de soutien, baby-sitting)

Selon vos demandes, le PIJ propose également un accompagnement personnalisé : constitution dossier Bafa, aide à votre projet d'alternance (méthodologie, recherche d'employeurs), création CV et lettres de motivation, montage de votre projet professionnel (découverte de métiers, recherches d'écoles...).

Le PIJ vient à votre rencontre !

C'est la rentrée !

Bien vite, viendra la question des stages, de l'orientation, des jobs étudiants...

Quelle que soit la question, venez nous rencontrer directement dans votre commune pour échanger sur votre projet, votre idée... ou simplement vous renseigner !

> Mercredi 5 septembre

- Pôle ados (ancienne école) à Echalas, 13h30 - 15h
- Mairie à Longes, 15h30 - 17h

> Mercredi 12 septembre

- Salle Polyvalente à Tupin-et-Semons, 13h30 - 15h
- Salle des Orchidées à Ste-Colombe, 15h30 - 17h

> Mercredi 19 septembre

- Salle de la Gare à Loire-sur-Rhône, 14h - 16h

> Jeudi 25 octobre (vacances scolaires)

- Mairie à Trèves, 9h - 11h

FORUMS DES ASSOCIATIONS

Retrouvez le PIJ sur place !

Vendredi 31 août
Place de l'Eglise à Echalas, 17h - 19h

Samedi 8 septembre
Salle des Fêtes à Condrieu, 9h - 12h

Dans la peau d'un 6^{ème} !

Journée détente autour d'échanges sur la rentrée en 6^{ème} : animations, lancement de votre lanterne chinoise...

> Samedi 22 septembre

Foyer Marthe Belle Jouffray (77 RD 386) à Condrieu, 10h - 15h

N'oubliez pas votre pique-nique !

Les coulisses des métiers

Le PIJ propose régulièrement des visites d'entreprises pour découvrir différents secteurs d'activités.

Rien de tel qu'un échange avec des professionnels sur le terrain pour pouvoir découvrir leur métier et leur quotidien !

Les métiers de l'artisanat et du commerce
« Les Saisons de Rosalie »

> Mercredi 26 septembre

RDV : place de la Mairie à Longes à 13h45
Durée : 2h (environ)

« La passion est mon moteur... », Philippe Bruneton, meilleur confiturier de France, nous ouvre ses portes pour faire partager sa passion et son métier qui l'ont conduit à être primé meilleur confiturier de France.

Au programme : découverte du métier d'artisan confiturier (de la fabrication en atelier jusqu'à la vente en boutique). Petit supplément de l'après-midi : dégustation à l'aveugle et fabrication d'une confiture.

Sur inscription - Places limitées (15 places disponibles).

Prochainement, découvrez les métiers juridiques, de l'audiovisuel, de la production de court métrage !

Pour retrouver toutes les infos des Animjeune :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/jeunesse/>

Facebook PIJ Vienne Condrieu Agglomération



☞ **FIXE** le tarif du repas de la cantine scolaire à 4,30 € et le repas dans le cadre d'un PAI à 1.60 € pour l'année scolaire 2018/2019.

À **FIXE** les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019: **2.65 €/jour ou 9.20 €/semaine**

À **FIXE** les tarifs suivants pour les centres de loisirs sans hébergement à compter du 22 octobre 2018 :

	Cantine	CLSH ½ journée	CLSH Jour- née	Journée CLSH avec cantine (*)
QF < 500	4.30	4.05	8.10	12.40
QF de 500 à 800	4.30	4.65	9.25	13.55
QF de 801 à 1200	4.30	5.25	10.45	14.75
QF > 1200	4.30	5.80	11.60	15.90

(*) Si 10 journées avec cantine pour un enfant, la 11^{ème} journée est gratuite

À **DECIDE** d'instaurer les tarifs ci-après pour une sortie effectuée lors du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) :

Quotient familial	Tarif d'une sortie/enfant	
	2018/2019 Repas tiré du sac	2018/2019 Repas pris sur place
QF < 500	19.75 €	24.75 €
QF de 500 à 800	21.35 €	26.35 €
QF de 801 à 1200	23.20 €	28.20 €
QF > 1200	25.05 €	30.05€

À **DECIDE** de retenir la société « C' GONE TRAITEUR » sis 11 route de la Digue 69700 St Romain en Gier pour la fourniture et la livraison des portage des repas de la cantine à compter du 25 août 2018 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

À **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative aux modalités d'extension du réseau électrique pour l'aménagement du cœur de village avec la SEMCODA.

À **ADOpte** l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur 6 ans.

À **DECIDE** de verser à l'association paroissiale Ozanam la somme de 2 118.59 € relative au remboursement des frais d'électricité et de chauffage de la salle Jean Chavanne pour les années 2013 à 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Annick Guichard :

Fait un point sur les autorisations d'urbanisme en cours

Informe le conseil que l'Association musique et loisirs de Trèves a effectué une fusion absorption avec l'Association de musique d'Echalas. L'association souhaite continuer à utiliser la salle Chavanne pour donner les cours de musique sur Trèves : le conseil ne s'oppose pas à ce que l'association continue d'utiliser la salle Chavanne.

Monique Imbert fait un point sur le Conseil d'école du 04 juin : Le règlement sera repensé pour les problèmes d'enfants malades et de retards. Il y aura environ 63 élèves à la rentrée (stable). La commune s'engage à mettre à disposition un agent pour l'année scolaire 2018/2019 pour entretenir le jardin pédagogique avec les enfants et poursuivre l'informatique. La bibliothèque aura lieu le lundi matin.

Karim Bachekour :

s'interroge sur la possibilité de pouvoir annuler les repas le deuxième jour en cas d'enfant malade. Il serait plus logique de pouvoir annuler le deuxième jour et de faire payer le premier jour.

s'interroge sur l'éventuelle mise en place d'une garderie le mercredi pour des raisons de coût et d'organisation, rien n'est prévu pour la rentrée 2018.

s'interroge sur le fait qu'en Avril 2018 les enfants âgés de 4 ans étaient acceptés et qu'ils ne le sont pas pour le CLSH de Juillet 2018 : après renseignements pris les enfants de 4 ans qui ont 5 ans dans l'année sont acceptés.